

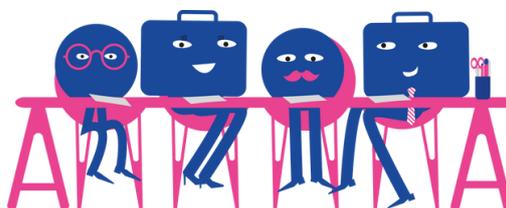
BRÈVES DU CSE

| FEVRIER 2025 |



Le CSE rend son avis sur **la politique sociale** de l'entreprise. Notamment, le comité note des **écarts de salaire à l'embauche** pour les femmes ETAM, de nombreux salariés **non formés depuis au moins 3 ans**, des difficultés humaines avec le personnel ex-HR Team, et des problèmes de **consultation du CSE sur l'évaluation des risques professionnels**.

La secrétaire et son adjoint sont **destitués**, la trésorière adjointe démissionne ! La CFE-CGC fait le vœu d'un CSE **plus efficace** pour représenter les salariés.



Les élus rappellent la Direction à son obligation, souvent non respectée, d'un **délai de prévenance** de 15 jours pour mettre fin au télétravail.



Le comité alerte la Direction sur les situations complexes liées au rachat d'HR Team. La Direction reconnaît une intégration difficile face à des *business models* différents, mais ne prend pas assez en compte **l'humain** du point de vue du CSE.

Une nouvelle fois, le CSE s'oppose au remboursement des frais d'un élu qui est allé rencontrer un **salarié en difficulté**. La CFE-CGC dénonce ce fonctionnement inacceptable !



Interrogée, la Direction rappelle le calcul des tickets restaurants :
(Nb jours ouvrés Mois+1) - (Nb jours absences Mois-1)



SCALIAN

L'actualité Scalian,
par les salariés :



SCALIAN.FIECI-
CFECGC.ORG

